

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

N°2024-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 08 Février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87230 CHAMPSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 02 février deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florian Vaudon, Antoine Papazian

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort

Secrétaire de séance : Joël VILARD

Objet : Ouvertures de postes au tableau des emplois communautaires à compter du 09 février 2024.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la pérennisation des emplois occupés par des agents sous contrat depuis plusieurs années, alors même que les postes font besoin au regard des nécessités de service, il conviendrait de pouvoir intégrer à la Fonction Publique Territoriale :

- 1 agent travaillant à la micro-crèche de Cussac ;
- 2 agents travaillant en ALSH dont l'un occupe des fonctions de Direction Adjointe.

Il convient donc d'ouvrir au tableau des emplois communautaires les postes afférents selon les conditions ci-après :

Grades	Filière	Catégorie	Durée	Nombre
Agent social	Sociale	C	TNC 32/35ème	1
Adjoint d'animation	Animation	C	TC	1
			TNC 28/35ème	1

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE D'OUVRI**R, à compter du 09 février 2024, les postes tels que rappelés dans le tableau ci-dessus,
- **MODIFIE**, à compter du 09 février 2024, le tableau des emplois communautaires.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD